

STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (accueils collectifs, relais petite enfance, MAM¹)

BÉNÉFICIAIRES

Collectivités, établissements publics, associations.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Création ou extension d'une structure d'accueil petite enfance (établissements d'accueil collectifs, Relais Petite Enfance, MAM) ;

Les travaux de rénovation des structures municipales et intercommunales peuvent être soutenus dans le cadre du Programme de solidarité territoriale (PST).

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Taux de 30 % du montant HT des travaux, dans la limite d'un plafond subventionnable de 1 500 000 € HT par opération.

PIÈCES À FOURNIR

- Délibération,
- Note de présentation,
- Plan de financement,
- Devis détaillés au stade avant-projet définitif (APD).

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à déposer en ligne sur <https://mesaides.morbihan.fr> avant le démarrage des travaux.

Contact :

Hôtel du département

Direction de l'action territoriale et de la culture -Service de l'action territoriale

2rue de Saint-Tropez – CS 82400

56009 Vannes cedex

Tél. : 02 97 54 80 26

¹ Maison d'assistants maternels